

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

EULER HERMES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 14 416 804,16 €.
Siège social : 1-3-5, rue Euler, 75008 Paris.
552 040 594 R.C.S. Paris.

AVIS DE CONVOCATION.

MM. les actionnaires de la société Euler Hermes sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 15 mai 2008, à 15 heures à l'auditorium AGF, 87 rue de Richelieu à 75002 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour à caractère ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Directoire,
- Lecture des observations du Conseil de Surveillance,
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Approbations des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Constatation d'absence de charges non déductibles,
- Quitus donné aux membres du Directoire et décharge aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et mise en distribution du dividende,
- Ajustement de la réserve pour actions propres,
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Philippe THIERRY en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Hervé LORENZI, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Autorisation donnée au Directoire dans le cadre du programme de rachat par la Société de ses propres actions,
- Approbation de l'amendement à la convention spécifique du contrat de M. Clemens von Weichs, Président du Directoire, visant à introduire une condition de performance liée à l'attribution de son indemnité à verser en cas de cessation d'activité,
- Approbation de l'amendement à la convention spécifique du contrat de M. Gerd-Uwe Baden, Membre du Directoire, visant à introduire une condition de performance lié à l'attribution de son indemnité à verser en cas de cessation d'activité,
- Attribution de jetons de présence

Ordre du jour à caractère extraordinaire

- Autorisation donnée au Directoire de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société,
- Délégation de compétence donnée au Directoire d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence donnée au Directoire d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes,
- Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne,
- Pouvoir pour formalités.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté (article L. 225-106 du Code de Commerce).

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce), le 12 mai 2007 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou de son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou par voie électronique, dans les conditions prévues à l'article R 225-61 du Code de Commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le 12/05/2008 à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut solliciter de son intermédiaire un formulaire lui permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires financiers à:

BNP PARIBAS Securities Services
GCT Emetteurs
Assemblées
Immeuble TOLBIAC
75450 PARIS CEDEX 09

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la société ou à son mandataire susvisé, trois jours calendaires au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le Directoire.

0804575